Démarche Allégo

Organisation
Agence métropolitaine de transport (AMT)

Statut
Début en 1999, continu

Aperçu
L'AMT encadre le déploiement de la « démarche allégo » dans la région métropolitaine de Montréal avec l'appui du ministère des Transports du Québec (MTQ). Cette démarche a permis de réaliser une vingtaine de projets pilotes de gestion de la demande de transport selon deux approches :

- l'approche dite « individuelle » : des mesures s'appliquent à un lieu de travail ou d'études par une entreprise ou une institution;
- l'approche dite « de regroupement » : des mesures s'appliquent à une zone d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises et des institutions qui s'y trouvent; les mesures sont organisées par un centre de gestion des déplacements (CGD).

Ces projets ont impliqué des déboursés de 1.66 millions de dollars dont 1.0 million de dollars du MTQ et 0.65 millions de dollars de l'AMT. Ils ciblent une population de 14 500 entreprises, plus de 50 000 employés et 28 000 étudiants.

Contacts
Andrée Henri
Agence Métropolitaine de Transport
Téléphone : (514) 287-2464 poste 4971
Courriel : ahenri@amt.qc.ca

Monica Gandulfo
Agence Métropolitaine de Transport
Téléphone : (514) 287-2464 poste 4478
Courriel : mgandulfo@amt.qc.ca

Ressources
- AMT (www.amt.qc.ca)
- Centre de gestion des déplacements de l'Est (www.sodec.qc.ca/cgd)
- Centre de gestion des déplacements du centre-ville, Voyagez Futé Montréal (www.voyagezfute.ca)
- Centre de gestion des déplacements Saint-Laurent (http://saintlaurent.ville.montreal.qc.ca/Fr/Deveco/CentreGestion/CentreGestion.asp)
- Allégo Laval (www.ccilaval.qc.ca et www.stl.laval.qc.ca)

Mise en contexte

La région métropolitaine de Montréal est la plus populeuse au Québec et se classe deuxième au Canada. En 2001, elle comptait plus de 3,4 millions d'habitants. La superficie totale de la région est de 4 047 km² et la densité moyenne est de 847 habitants par km². En 1998, les résidants de la région métropolitaine effectuaient quotidiennement plus de 6,5 millions de déplacements motorisés dont plus de 1,5 millions (23 %) en pointe du matin. Parmi ceux-ci, plus de 5 millions (78 %) de déplacements s'effectuaient en automobile.

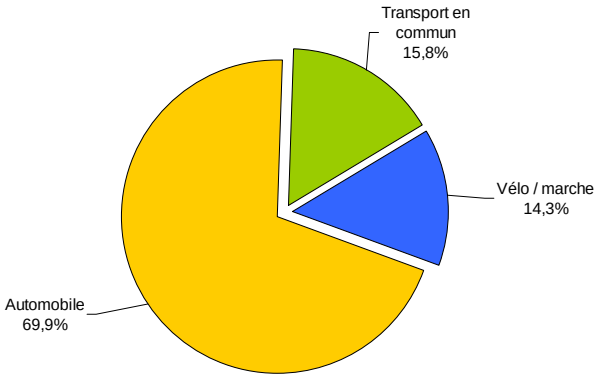

L'automobile en solo est le principal moyen de transport dams la métropole montréalaise (plus de 3,8 millions de déplacements par jour).

Le transport en commun de la région métropolitaine de Montréal est composé d'un réseau intégré de lignes de métro, de tains de banlieue et d'autobus. Ces services permettent à 3,4 millions de citoyens, vivant dans 63 municipalités, de se déplacer sur le territoire de dans la région métropolitaine.

L'AMT est un organisme public de transport métropolitain créé en 1995 par le gouvernement du Québec. L'Agence a pour mission d'accroître les transports collectifs afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes dans la région métropolitaine tout en consolidant les pôles urbanisés et en favorisant la qualité de vie urbaine.

L'AMT gère et finance le réseau métropolitain de trains de banlieue et les équipements d'envergure métropolitaine comme les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle émet aussi les

titres de transport métropolitain et en fixe les tarifs, elle verse une aide métropolitaine aux 17 autorités organisatrices de transport qui offrent des services sur le Réseau de transport métropolitain par autobus (RTMA). L'AMT coordonne les services de transport adapté et elle encadre le déploiement de la démarche allégo. Finalement, l'AMT voit à la planification, à la coordination, à l'intégration et à la promotion des transports collectifs ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des routes d'envergure métropolitaine.

Afin d'améliorer l'efficacité des déplacements dans la région métropolitaine, l'AMT investit dans les transports collectifs :

- 25 voies réservées totalisant 78 km sur lesquelles circulent 250 circuits métropolitains
- 12 terminus métropolitains
- 2 express métropolitains
- 5 lignes de train de banlieue sur 198 km
- 54 stationnements incitatifs (23 446 places)
- 4 lignes de métro et un prolongement en cours de la ligne 2 (orange) vers Laval
- deux projets de SLR (système léger sur rail) à l'étude
- 1 686 places de stationnement pour les vélos

Problématique

L'étalement urbain et l'accroissement des déplacements en automobile conduisent à un engorgement du réseau routier aux heures de pointes, ce qui provoque une augmentation du temps d'attente. En découle une augmentation des émanations polluantes des véhicules. Les ponts et tunnel reliant l'île de Montréal à ses banlieues nord et sud ne suffisent plus à la demande. Par ailleurs, l'augmentation de cette demande est nettement supérieure à la capacité financière des gouvernements de développer le réseau routier. Au Québec le secteur du transport génère 37 % de l'ensemble des gaz à effet de serre, ce qui en fait une cible prioritaire d'action.

En parallèle, les sociétés de transport en commun souffrent de sous financement, ce qui engendre des réductions de services et des hausses de tarifs qui conduisent déjà à l'effritement de la clientèle.

La congestion croît sur les axes métropolitains ainsi que sur les ponts et se répercute sur le réseau local de l'Île de Montréal. Selon les prévisions, cette congestion s'aggravera avec l'augmentation prévue de 147 000 déplacements motorisés en période de pointe du matin d'ici 2007.

Si aucun changement n'est apporté, l'achalandage en transport en commun diminuera de 6,1%, soit une baisse de 21 000 déplacements en période de pointe du matin. De plus, le temps de déplacement de tous les automobilistes augmentera aux heures de pointes. De ce fait, la congestion sur les ponts et sur l'Île de Montréal risque d'accentuer le phénomène de localisation des entreprises et des résidants dans les banlieues de plus en plus éloignées.

Le pari d'une agglomération prospère offrant une meilleure qualité de vie individuelle et collective passe par le développement des transports collectifs, mais également, par une meilleure gestion de la demande des déplacements. Le défi consiste à rendre disponible, pour la grande majorité des personnes se déplaçant dans la région, des alternatives de transport rapides, attrayantes, accessibles et flexibles. Elles sont offertes dans un souci constant d'optimiser les ressources et de répondre aux besoins des usagers.

C'est pour cette raison que l'AMT a déployé à partir de 1999 la démarche allégo. Elle s'adresse de façon spécifique aux 5 000 entreprises de plus de 50 employés et aux 35 maisons d'enseignement collégial et universitaire de la métropole pour qu'elles initient des solutions faciles à réaliser, peu coûteuses et adaptées à chacune. Ces solutions consistent principalement à développer et à promouvoir des choix de transport attrayants et compétitifs à l'automobile en solo. Pour assurer la réussite des initiatives de la part des entreprises et des institutions, la démarche allégo encourage le développement d'un partenariat efficace avec les intervenants en transport de la métropole (gouvernements, administrations municipales, organismes de transport en commun et organisations locales).

Buts et objectifs

Le tableau suivant présente les objectifs de la démarche allégo et les résultats attendus par l'AMT d'ici 2012.

Énoncé d'objectif	Résultat attendu en 2012
Adhésion volontaire d'entreprises et d'institutions à un projet allégo	250 entreprises et institutions
Amener les autorités locales à donner l'exemple	Gouvernements supérieurs et locaux Organisations locales
Création de CGD	10 CGD
Réaliser des projets citoyens-ville pour organiser le covoiturage dans les banlieues	Une dizaine de projets
Réduction du nombre de déplacements automobiles	Réduction de 10 % par entreprise participante à un programme allégo

Comme la démarche allégo est une toute nouvelle voie d'action, l'AMT et le MTQ ont convenu de réaliser, dans une première étape des projets pilotes. Les buts visés sont multiples :

- ils doivent servir d'exemples, ce qui implique de miser non pas sur la quantité mais surtout sur la qualité des expériences;
- ils doivent permettre d'apprécier le potentiel et de développer une connaissance pratique de ce nouveau type d'intervention dans le contexte de la région métropolitaine de Montréal;
- ils doivent permettre de moduler l'encadrement et l'aide financière nécessaire pour assurer la réussite des expériences.

À l'automne 2004, l'AMT a mené une évaluation des projets pilotes réalisés depuis 1999 dans le cadre de cette démarche. L'évaluation est positive de la part des employeurs, des centres de gestion des déplacements et des partenaires impliqués. Elle sert de base de discussion avec le MTQ afin de rendre disponible un programme d'aide gouvernemental permanent. Elle permettra d'apporter des ajustements nécessaires à la démarche allégo.

Actions

Développement d'outils et de services allégo. Voici la liste des outils et des services développés par l'AMT pour encourager, faciliter et même assurer la réussite d'initiatives allégo par les entreprises, les institutions et les CGD :

- partage de l'expertise en matière de gestion de la demande en transport;
- réalisation d'études de faisabilité avec les partenaires pour aider à l'élaboration de projets adaptés au milieu;
- accès gratuit à un logiciel de covoiturage, un outil pratique qui aide à constituer les unités de covoiturage;
- développement du logo allégo;
- kiosque d'information;
- carte TRAM (titre de transport métropolitain) à l'essai, une mesure de marketing ciblant directement les employés qui se déplacent seuls en voiture pour leur permettre d'expérimenter gratuitement le transport en commun pendant un mois;
- trousse allégo, un outil de référence pour les entreprises et les institutions en plus d'être un outil d'information et de sensibilisation pour les centres de gestion des déplacements;
- formation allégo à l'intention des entreprises, institutions, des CGD et des partenaires en transport;
- salon annuel allégo et la remise de Prix d'excellence allégo;
- organisation en 2003 du Congrès international sur la gestion de la demande en transport de « l'Association for Commuter Transportation » ;
- projet pilote d'abonnement annuel au transport en commun : service clé en main pour les employeurs permettant aux employés de se procurer 12 titres de transport en commun pour le prix de 11. Le paiement s'effectue par une retenue sur le salaire. Un projet pilote est actuellement en cours pour les employés de Transports Québec, en collaboration avec les trois sociétés de transport, les CIT et les OMIT de la région de Montréal; si l'expérience est concluante, le service pourra être étendu aux autres entreprises montréalaises;
- l'évaluation des projets pilotes allégo qui débouchera sur des recommandations quant à la meilleure façon de soutenir les expériences du milieu en matière de gestion de la demande dans le futur.

Cette trousse contient un guide général, un fascicule présentant les témoignages d'entreprises, six autres fascicules dédiés au transport en commun, au covoiturage en voiture ou en fourgonnette, au vélo, au télétravail et à la gestion du stationnement et un CD-ROM d'outils techniques.

Les centres de gestion de la demande (CGD). La démarche allégo favorise aussi la création de CGD qui, à l'instar des « Transportation Management Association » américains, ont pour mission de mobiliser l'appui du secteur privé dans la recherche et la mise en place des solutions alternatives à l'automobile en solo dans une zone d'emploi bien déterminée. Pour ce faire, le CDG fait la promotion de solutions de remplacement, développe des partenariats avec les acteurs régionaux et locaux, organise et gère certaines mesures pour faciliter la mobilité en collaboration avec les entreprises, coordonne les interventions de transport menées par les entreprises membres et assure une représentation des employeurs auprès des organismes publics.

Présentement, il y a quatre centres, dont un dans le centre-ville de Montréal, un deuxième dans l'arrondissement Saint-Laurent, un troisième dans l'Est de Montréal et un dernier à Laval.

Voyagez Futé est le premier CGD à démarrer en janvier 2001, parrainé par Cité Multimédia, un promoteur immobilier. Il devient un organisme sans but lucratif autonome en mai 2002 ; son territoire d'intervention s'étend sur tout le centre-ville de Montréal (plus de 7 000 places d'affaires, trois grandes universités et plus de 20 tours à bureaux de plus de 100 employés). L'objectif de ce centre est de sensibiliser les grands employeurs ainsi que les promoteurs et gestionnaires immobiliers de ce secteur à la problématique de la mobilité afin de les amener à adopter des mesures qui permettent de réduire les déplacements en automobile des employés et des clientèles. Le centre de gestion veut ainsi devenir un carrefour de services d'information sur les solutions alternatives de déplacement pour le centre-ville.

Le **Centre de gestion des déplacements Saint-Laurent (CDG)** a débuté ses activités en novembre 2001. Il est hébergé par le Service de développement économique de l'arrondissement Saint-Laurent. Le territoire compte environ 1 500 employeurs dont près de 650 entreprises manufacturières. Lors du 5e congrès international sur la gestion de la demande à Montréal, ce centre a reçu le prix du meilleur Centre de gestion des déplacements en Amérique du Nord. Les objectifs du CDG sont : la création d'emplois, le développement de partenariats avec les entreprises et les autorités organisatrices de transport, la conception d'associations interentreprises pour résoudre les problèmes d'accessibilité et le développement de programmes et du réseau de covoiturage.

Le **Centre de gestion des déplacements de l'Est** a débuté ses opérations en décembre 2001 grâce à une initiative de la Société de développement économique Rivière-des-Praries – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (SODEC). Il œuvre sur un territoire de 54 km² où travaillent près de 17 500 employés dans 89 PME (petites et moyennes entreprises). Les objectifs de ce centre sont : de favoriser la création d'emplois, de faciliter les déplacements dans l'Est de l'Île de Montréal, de mettre au point des solutions de transport adaptées aux besoins des entreprises, de créer des partenariats, de coordonner les actions entre les employeurs et les sociétés de transports et de promouvoir divers moyens de transport pour réduire la dépendance à l'utilisation de l'auto-solo. Le centre a réalisé deux études « origine-destination » des employés pour mieux cibler ses actions. Il gère actuellement un programme de covoiturage et un service de retour garanti à domicile.

allégo Laval a été lancé en mars 2004 à la suite d'un partenariat entre la Chambre de commerce et d'industries de Laval (CCIL) et la Société de transport de Laval (STL). Les 110 000 travailleurs de Laval oeuvrant dans plus de 9 815 entreprises, principalement des PME, ont accès à un éventail de modes de transport alternatif à la fois compétitifs à l'automobile en solo, économiques et écologiques. allégo Laval leur offre un service de jumelage, un service de retour garanti en cas d'urgence pour les covoitureurs et une série d'avantages commerciaux pour ceux qui se déplacent autrement que seuls en voiture.

Résultats

Depuis 1999, une vingtaine de projets allégo ont été réalisés dans la région métropolitaine de Montréal avec l'aide technique de l'AMT.

- 14 projets initiés par les employeurs qui ont le potentiel de rejoindre directement 51 000 employés et 28 000 étudiants.
- Trois CGD et un partenariat privé-public s'apparentant à un CGD. Ceux-ci ont le potentiel de sensibiliser et de mobiliser environ 14 460 employeurs.
- Deux projets de covoiturage gérés par le Conseil intermunicipal de transport (CIT) des Basses Laurentides et la ville de Châteauguay qui desservent 190 000 citoyens à partir de leurs lieux de résidence.

Points saillants découlant de l'évaluation de la démarche allégo :

- 13 des 14 programmes individuels sont actifs : 5,2% de l'objectif sur 10 ans;
- 4 autorités locales ont des programmes allégo et 2 parrainent des CGD;
- 3 CGD sont en opération ainsi qu'un partenariat privé-public s'apparentant à un CGD : 40 % de l'objectif sur 10 ans;
- aucun projet citoyens-ville n'a fonctionné : 0 % de l'objectif;
- dans un programme allégo, l'auto-solo passe de 34 % à 3 % chez les employés participant;
- allégo a amené un changement des comportements et des habitudes de transport de 2,6 % des employés au sein d'une enterprise;
- la démarche allégo est valable et appréciée par les entreprises, les institutions, les CGD et les partenaires.

À titre d'exemple, vous trouverez en annexe quelques entreprises ayant mis en place un programme allégo.

Participants

L'AMT encourage et facilite le développement de partenariat entre les employeurs, les CGD et les différents intervenants en transport, ce qui est une condition essentielle pour assurer la réussite des projets allégo.

Actuellement, une trentaine d'organismes collaborent, chacun dans leurs champs de compétence respective et de façon complémentaire, pour assurer la réussite des initiatives des employeurs et de CGD. Ces organismes sont :

- les autorités publiques : arrondissements Saint-Laurent et Ville-Marie de Montréal, Ville de Laval, le MTQ, Environnement Canada, Transport Canada et Emploi Québec;
- les sociétés de transport : Société de transport de Montréal, Société de transport de Laval et Réseau de transport de Longueuil;
- 10 conseils intermunicipaux de transport (CIT) et 2 organismes municipaux de transport (OMIT);
- les organismes du milieu : Vélo Québec, Communauto, Conseil régional en environnement et Centre local d'emploi;
- les organismes de développement économique : SODEC Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles et Service de développement économique Saint-Laurent;
- les chambres de commerce : celle du Montréal métropolitain et celle de Laval;
- des entreprises et promoteurs : Bell Canada qui offre son expertise en télétravail, Gestiparc, Cité Multimédia, SITQ, Shell Canada.

Ressources

Le tableau qui suit présente les déboursés liés à la démarche allégo pour la période de 2000 à 2003.

Projets pilotes	MTQ	AMT
Approche individuelle : aide aux entreprises et institutions correspondant à 50 % des coûts, maximum 25 000 $	170 000 $	2 500 $
Approche de regroupement : aide au démarrage des CGD correspondant à 75 % des coûts de fonctionnement, maximum 100 000 $ par an, sur deux ans	550 000 $	50 000 $
Sous-total	**720 000 $**	**52 500 $**
Développement des outils et encadrement par l'AMT		
2000 :	46 740 $	96 000 $
2001 :	75 453 $	142 921 $
2002 :	165 000 $	148 621 $
2003 :		213 187 $
Sous-total	**287 193 $**	**600 729 $**
Grand total	**1 007 193 $**	**653 229 $**

Échéancier

1999

- Adhésion de Bombardier Aéronautique

2000

- Adhésion de l'Hôpital Charles-Lemoyne et Nortel Networks (dossier abandonné)
- Approche citoyens-ville à Châteauguay (dossier abandonné)

2001

- Conception du Logo
- Réalisation du kiosque allégo
- Début des opérations de 3 CGD
- Adhésion de trois employeurs
- Approche citoyens-ville du CIT Basses-Laurentides (dossier abandonné)
- Réalisation d'une enquête auprès des employeurs et des employés de Laval
- Salon et Prix d'excellence allégo 2001

2002

- Réalisation de la Trousse allégo, accompagné d'une brochure et d'une pochette
- Adhésion de deux employeurs
- Salon et Prix d'excellence allégo 2002

2003

- Projet-pilote sur l'abonnement annuel au MTQ
- Démarrage d'allégo Laval
- Adhésion de 6 employeurs
- Nouveaux outils marketing
- Salon et Prix d'excellence allégo 2003

Leçons apprises

- Intervenir en **gestion de la demande en transport** permet de voir les transports sous un angle différent et ouvre la voie à des façons de faire différentes (ex. : démarche allégo)
- Considérer la gestion de la demande en transport à l'intérieur d'une **stratégie d'action régionale** car cette nouvelle voie d'action ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes liés à la mobilité des personnes et des marchandises dans une région.
- Commencer simplement avec des **expériences pilotes**, en misant sur les acquis et les forces du milieu et en amenant les employeurs du secteur public à donner l'exemple.
- Faire l'apprentissage de nouvelles habitudes de manière progressive, ce qui requiert du temps, des efforts et une volonté d'agir.
- **Miser sur le partenariat privé-public** permettant aux intervenants d'agir de façon complémentaire. L'employeur doit être considéré comme un nouvel acteur en transport.
- Privilégier une **approche volontaire** plutôt que réglementaire. Davantage appréciée, **elle doit permettre l'atteinte des objectifs de mobilité ainsi que le soutien d'initiatives novatrices de la part des acteurs en transport.**
- Se préoccuper avant tout des **besoins des clients, des usagers et des employeurs**. La gestion de la demande en transport permet de développer des solutions sur mesure, souples et peu coûteuses.

Prochaines étapes

L'évaluation de la démarche allégo réalisée à l'automne 2003 amène l'AMT à faire certains ajustements pour assurer la réussite des initiatives du milieu en matière de gestion de la demande en transport, notamment :

- fixer des objectifs réalistes en s'inspirant des expériences des quatre dernières années;
- négocier et formaliser une entente avec le MTQ quant aux modalités d'aide financière et au rôle d'encadrement de l'AMT;
- publiciser la démarche allégo;
- développer un logiciel de covoiturage sur Internet et développer des outils techniques sur le covoiturage;
- créer un site Internet allégo pour susciter l'adhésion des entreprises et les institutions à la démarche allégo;
- poursuivre le développement de nouveaux incitatifs pour les employés, faciles à implanter pour l'employeur;
- formaliser des ententes avec les partenaires visant à préciser leur rôle dans la démarche allégo.

Annexe – Caractéristiques du programme allégo dans 4 entreprises

Entreprise	**Bombardier Aéronautique**, 1999, 12 598 employés	**Hôpital Charles Lemoyne**, 2000, 2662 employés	**Environnement Canada et Agence des douanes et Revenu Canada (ADRC)**, 2001, 577 employés	**Vapor Rail**, 2002, 260 employés
Aide technique:	AMT et CDG Saint-Laurent	AMT et MTQ	AMT et Voyagez Futé Montréal	CDG Saint-Laurent
Coût du programme:	50 165 $	64 800 $	Non disponible	10 004 $
Subvention accordée par le Ministère des Transports du Québec :	25 000 $	25 000 $	non admissible	5 000 $
Mesures Allégo :				
1. Service de jumelage des covoitureurs	x	x	x	x
2. Stationnement réservé aux covoitureurs et/ou aux motos	x	x		x
3. Carnet des covoitureurs	x		x	
4. Aménagement de supports à vélos	x	x	x	x
5. Ajustement des horaires de la ligne d'autobus 174 pour les employés de soir	x			
6. Vente de titres de transport en commun	x			
7. Retour garanti à domicile en cas d'urgence	x	x		x
8. Kiosques d'information sur les transports	x	x		x
9. Ateliers de vélo	x	x		x
10. Documents de promotion (brochures, affiches, messages publicitaires, lettres aux employés, articles de journaux)	x	x		
11. Coordonnateur en transport	x	x	x	
12. Stationnement incitatif à l'extérieur de l'enceinte de l'hôpital		x		
13. Navette liant le stationnement incitatif à l'hôpital		x		
14. Titre de transport en commun gratuit et stationnement incitatif gratuit pour les employés remettant leur permis de stationnement		x		
15. Télétravail			x	
16. Heures de travail comprimées			x	
17. Douches et casiers pour cyclistes et marcheurs			x	
18. Tirage au sort de titres de transport en commun (CAM et TRAM)			x	
19. Politique de déplacements d'affaires axée sur le transport « éco-efficace»			x	
20. Application Internet guidant le choix du mode de transport pour les déplacements d'affaires			x	
21. Site Internet			x	
22. Carte postale faisant la promotion du programme			x	
23. Carte interactive de transport montrant les trajets et les horaires d'autobus			x	
24. Bulletin électronique mensuel			x	
25. Jour V, journée vélo			x	
26. Journée de l'air pur			x	
27. Défi transport			x	